



## Héritiers non informé sur la succession de sa mère.

Par **IRENANE**, le **01/08/2013** à **16:31**

Bonjour.

Ma belle mère est décédée il y aura 6 mois dans 15 jours. Elle avait 5 enfants (dont mon époux).

Une de ses filles vivait avec elle . A ce jour , mon mari n'a toujours pas été mis au courant de quoi que ce soit pour le partage. ( Banques, maisons, terrain).

Sa soeur vit toujours dans la demeure familiale et agit comme si tout cela était normal et mon mari ne pose pas de questions à sa famille.

Que va t-il se passer avec les impôts si la succession n'a pas été déclarée ? Merci de me répondre.

Par **youris**, le **05/08/2013** à **16:12**

bjr,

dès l'instant où il existe un bien immobilier, le recours à un notaire est nécessaire pour effectuer la mutation immobilière.

votre mari devrait chercher le notaire en charge de la succession dont la déclaration doit être faite dans les 6 mois suivants le décès.

cdt

Par **IRENANE**, le **05/08/2013** à **16:32**

Merci Youris. J'ai appris par hasard hier qu'un des enfants (frère de mon mari) avait vu un notaire sans nous en avoir informé. Pensez vous qu'en tant qu'épouse je puisse obtenir des informations par le notaire ?

Cordialement et merci .

Par **youris**, le **07/08/2013** à **20:00**

c'est à votre mari de faire le nécessaire, vous n'êtes pas concernée par cette succession.

Par **IRENANE**, le **07/08/2013** à **22:09**

Merci pour ce renseignement.